

COMMUNE DE RENAISON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date : 27 novembre 2023

Objet : Approbation de la convention de partenariat entre le Département de la Loire et la Commune pour le fonctionnement de la médiathèque municipale
N° 2023-11-27/03

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de novembre, le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 18

Votants : 21

Etaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Muriel MARCELLIN, Sylvie GALLAND, Frédéric GOUTAUDIER, Aurélie SIVET, Jean-Pierre SAPT, Didier PICARD, Philippe GLATZ, Monique REMONTET, Robert MATTONI, Dominique MUZELLE, Salim DJELLAB, Séverine BESSON, Carole SYLVESTRE, Laurence CHATEAU, Béatrice DESPIERRE, Marie-Françoise DESORMIERE, Céline JANDARD.

Absents : M. Cornelis DROST.

Absents excusés : Mmes et MM. Yves PERRIN, Christophe REGNY, Magali RAMIREZ.

Procurations : M Yves PERRIN à M. Robert MATTONI, M. Christophe REGNY à Mme Muriel MARCELLIN et Mme Magali RAMIREZ à Mme Aurélie SIVET.

Date de convocation du Conseil municipal : 21 novembre 2023.

Secrétaire de séance : M. Salim DJELLAB.

Madame Carole Sylvestre, Conseillère municipale, explique que la Médiathèque départementale de la Loire apporte un concours au bon fonctionnement de la bibliothèque municipale / du réseau communautaire de bibliothèques par :

- L'expertise et les conseils techniques
- L'offre de formation
- L'ingénierie culturelle et sociale
- L'offre documentaire (prêt de documents, ressources numériques, outils d'animation...).

Elle rappelle également les enjeux sociaux, culturels et économiques du développement de la lecture publique sur le territoire.

Il est rappelé que la médiathèque municipale de Rensaison est aujourd'hui gérée entièrement par des bénévoles.

La convention proposée définit les conditions de collaboration entre la commune et le Département de la Loire et intègre les obligations pour chacune des parties, notamment pour la commune :

- Préconisation d'un budget de 2 € par habitant pour constituer, renouveler et maintenir un fonds documentaire de qualité ; il est prévu une augmentation progressive du budget d'acquisition afin de tendre, d'ici 5 ans, vers les 2 €/habitants.
- Préconisation d'un budget de 0.5 € par habitant pour développer l'action culturelle sur le territoire.
- La formation des salariés et bénévoles intervenant dans le domaine de la lecture publique, avec notamment la prise en charge des frais annexes à ces formations.
- La gratuité d'accès à la bibliothèque, aux animations et actions culturelles.

La convention prend effet à compter de sa signature et se termine au 31 décembre 2027, les objectifs définis dans la convention feront l'objet d'évaluations en 2025 et à l'échéance en 2027.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention de partenariat et d'objectifs, lecture publique, entre le Département de la Loire et la Commune portant sur le fonctionnement de la médiathèque municipale,
- Autorise le Maire à signer ladite convention et tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.
Renaison, le 28 novembre 2023

Le Secrétaire de Séance,
Salim DJELLAB

Le Maire,
Laurent BELUZE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201824-20231127-2023-11-27_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2023
Affichage : 28/11/2023

Le Maire, Laurent BELUZE

